

**LETRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP
RICHELIEU 26
ISIN FR001400B0P0, FR001400B0Q8, FR001400B0R6**

Paris, le 20 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Richelieu 26 géré par Richelieu Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La Société de Gestion a décidé de procéder à une modification de certaines caractéristiques de votre FCP dans les termes qui suivent :

- Changement de dénomination pour Richelieu 31,
- Prolongation de l'échéance du fonds au 31 décembre 2031 à la place du 31 décembre 2026.
- Prolongation de la durée du FCP telle que prévue dans le règlement du fonds,
- Changement d'objectif de gestion : entre la date d'effet de sa prolongation (le 4 mars 2025) et son échéance du 31 décembre 2031, rechercher une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index).
- Ajout d'un indicateur de référence (aucun auparavant), l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index), représentatif du gisement d'obligations Investment Grade émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031.
- Changement de la stratégie d'investissement mise en œuvre :
 - o augmentation de la limite de maturité ou de première date de rappel anticipé des obligations détenues au 31 décembre 2031 au lieu du 31 décembre 2026. Suppression du critère de notation minimum BB / Ba3 ou équivalent,
 - o Fourchette de sensibilité aux taux augmenté à 0% - +7% (contre 0% - +5% auparavant)
- Utilisation des instruments financiers à terme limitée au change à terme
- Changement de l'analyse extra-financière ESG (communication réduite),
- Création d'une nouvelle classe de parts RD, changement de dénomination de la classe de parts F (ISIN FR001400B0Q8) qui devient N
- Augmentation des frais de gestion de la part N (anciennement F, ISIN FR001400B0Q8)
- Suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion.

Informations importantes

<i>Chiffres au 31/12/2024</i>	Part R	Part N (anciennement F)	Part R USD
Objectif chiffré au lancement du fonds	3,00%	3,55%	3,00%
Performance totale réalisée	11,47%	12,85%	16,07%
Performance réalisée annualisée	4,96%	5,54%	6,87%

L'objectif de gestion a été dépassé à date pour toutes les parts, et dans le cadre d'un fonds à dominante « Buy & Hold » l'impact de cette surperformance se constate sur la performance restant à réaliser.

<i>Chiffres au 31/12/2024</i>	Part R	Part N (anciennement F)	Part R USD
Taux résiduel estimé jusqu'à l'échéance	2,09%	2,64%	2,09%

Les taux résiduels sont à la fois inférieurs aux objectifs de gestion initiaux, mais aussi inférieurs aux taux en vigueur des fonds monétaires ou des fonds en euros d'assureurs. L'opportunité de conserver la stratégie en l'état n'est pas démontrable. Il a donc été jugé dans le meilleur intérêt des porteurs par la société de gestion de proposer une solution de prolongation de l'échéance du fonds et certaines autres modifications.

Ces modifications permettront d'offrir un rendement plus compétitif aux porteurs du fonds en contrepartie d'une augmentation des risques. Ce « nouveau » rendement cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

La stratégie d'investissement du FCP est modifiée pour refléter cette évolution du processus de gestion, sans pour autant impacter la méthode de sélection des instruments financiers.

Votre FCP évoluera désormais dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0% à + 7% contre 0% à 5% auparavant.

Pratiquement, cela signifie que le gérant pourra choisir des titres de maturité globale plus longue sans contrainte de notation et ainsi adopter une gestion plus dynamique.

Veillez noter que si vous choisissez de participer à cette opération, vous investirez dans un fonds dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2031, soit 5 ans de plus que l'échéance initiale du fonds.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et entrera en vigueur le 4 mars 2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 4 mars 2025.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Oui
- **Augmentation du profil de risque :** Oui
- **Augmentation potentielle des frais :** Non hormis pour la part N anciennement F, ISIN FR001400B0Q8
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :** Significatif, en raison de son échéance plus longue, le FCP peut être considéré comme ayant un profil de risque et de rendement plus élevés. En particulier, l'opération entraînera une augmentation du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité aux spreads de crédit. Cependant, l'indicateur synthétique de risque de votre FCP reste identique (niveau 2 sur une échelle de 1 à 7)



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre FCP actuel et votre futur FCP après l'opération de modification.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	<p>Le FCP a comme objectif de rechercher à horizon 2026 une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à 3% pour les parts R et USD, 3.55% pour la part F et 3.80% pour la part Fondateur.</p> <p>Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. En cas de conditions défavorables (i.e. : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants..) cela pourra venir diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.</p> <p>Le portefeuille sera composé de titres de créances libellés en euro, émis par des entités aussi bien publiques que privées, de toute zone géographique (y compris les pays émergents) via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2026). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 6 mois après le 31 décembre 2026 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2026 compris.</p>	<p>Le FCP a comme objectif de rechercher entre la date de sa prolongation le 4 mars 2025 et son échéance du 31 décembre 2031 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à un instant donné. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. La société de gestion rappelle qu'il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue ; que ces conditions défavorables (i.e. : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de diminuer la performance du fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.</p> <p>Le portefeuille sera composé de titres de créances libellés en euro, émis par des entités aussi bien publiques que privées, de toute zone géographique (y compris les pays émergents) via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et ayant vocation à être détenus jusqu'à la période de liquidation du fonds qui s'étend sur les 6 mois précédant la date d'échéance du fonds (31 décembre 2031). Le fonds sera investi dans des obligations qui arrivent à échéance au maximum 12 mois après le 31 décembre 2031 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») avant le 31 décembre 2031 compris et dont l'exercice est jugé probable par la société de gestion.</p>
Durée de placement recommandée	Jusqu'au terme du FCP (décembre 2026).	Jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2031.
Indicateur de référence	Néant	L'indice Bloomberg MSCI December 2031 Maturity EUR Corporate ESG Screened EUR (code bloomberg : H38442EU Index) est un indice obligataire représentatif du gisement d'obligations émises en Euro et dont la maturité est proche du 31 décembre 2031. L'indice est composé d'obligations Investment Grade (qualité moyenne estimée par Bloomberg : BBB+) et regroupe 200 obligations au 17/12/2024
Stratégie d'investissement	<p>L'équipe de gestion sélectionne de manière discrétionnaire les titres présentant, selon elle, le meilleur profil risque / rendement sur la durée de vie du fonds.</p> <p>La stratégie de gestion du FCP, dite « Buy and Hold » ou « de portage », consiste en la sélection de titres d'échéance proche de 4,5 ans et en leur conservation sur le long terme. Des arbitrages pourront néanmoins être effectués en fonction des opportunités de marché, des flux de souscription/rachat et des convictions de l'équipe de gestion.</p> <p>Le FCP est investi en titres de créance de toute nature émis en euros par des entités publiques ou privées de toute zone géographique et de tous secteurs. Il limite ses investissements aux titres ayant au moins une notation supérieure ou égale à BB- ou Ba3 (selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de</p>	<p>L'équipe de gestion sélectionne de manière discrétionnaire les titres présentant, selon elle, le meilleur profil risque / rendement sur la durée de vie du fonds.</p> <p>La stratégie de gestion du FCP, dite « Buy and Hold » ou « de portage », consiste en la sélection de titres d'échéance ou de date de rappel anticipé proche du 31 décembre 2031 et en leur conservation sur le long terme. Des arbitrages pourront néanmoins être effectués en fonction des opportunités de marché, des flux de souscription/rachat et des convictions de l'équipe de gestion.</p> <p>Le FCP est investi en titres de créance de toute nature émis en euros par des entités publiques ou privées de toute zone géographique et de tous secteurs. Le FCP a la possibilité de s'exposer aux titres de créance à caractère spéculatif plus risqués, dits « high yield » jusqu'à 100% de son actif net.</p>



	<p>crédit émises par ces agences) ou à des titres non notés mais dont les émetteurs présentent, selon l'équipe de gestion, des fondamentaux équivalents. Le FCP a la possibilité de s'exposer aux titres de créance à caractère spéculatif plus risqués, dits « high yield » jusqu'à 100% de son actif net.</p> <p>La dégradation du rating ou de la note ESG d'un émetteur en cours de vie du fonds n'entraîne pas systématiquement la vente du titre. L'équipe de gestion se réserve la possibilité de conserver les titres concernés si l'intérêt du porteur le requiert.</p> <p>Le portefeuille est constitué de titres de différentes maturités qui peuvent excéder celle du fonds.</p> <p>A la fin de la période de constitution du portefeuille la durée ne devra pas dépasser 5, et six mois avant l'échéance du fonds, la durée ne devra pas être supérieure à 2.</p> <p>Cette période de six mois sera mise à profit pour vendre les titres dont la maturité excède celle du fonds.</p> <p>En cas de situation exceptionnelle de marché et dans le but de protéger l'intérêt des porteurs, la société de gestion pourra être amenée à proroger la période de liquidation de 3 mois.</p> <p>Tous les titres arrivant à échéance durant cette période seront remplacés en OPC monétaires ou en instruments du marché monétaire et autres titres dont la maturité est inférieure à celle du fonds.</p>	<p>La période de six mois précédant la maturité du fonds sera mise à profit pour vendre les titres dont la maturité excède celle du fonds.</p> <p>En cas de situation exceptionnelle de marché et dans le but de protéger l'intérêt des porteurs, la société de gestion pourra être amenée à proroger la période de liquidation de 3 mois.</p> <p>Tous les titres arrivant à échéance ou cédés durant cette période seront remplacés en OPC monétaires ou en instruments du marché monétaire et autres titres dont la maturité est inférieure à celle du fonds.</p>
<p>Critères extra-financiers</p>	<p>L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion d'émetteurs sur la base de critères extra-financiers ESG. L'analyse ESG applique une approche « Best in Universe » qui retient les meilleurs acteurs dans l'univers d'investissement initial en fonction de leur notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels, dans la mesure où les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.</p> <p>L'analyse extra-financière des émetteurs privés d'une part, et publics d'autre part, est réalisée à l'aide des données d'un prestataire tiers spécialisé pour les émetteurs privés et de la Banque Mondiale pour les émetteurs publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les émetteurs privés : environ 38 critères (sont analysés par notre prestataire et permettent d'affecter à chaque émetteur corporate une note ESG synthétique. Ces notes sont mises à jour une fois par mois. - Pour les émetteurs publics, les pondérations E, S et G ont été fixées de manière à privilégier les données disponibles les plus fiables et à gommer les disparités régionales entre pays développés et pays en voie de développement. La note globale prend en compte des données comme celles portant sur la part d'énergies renouvelables dans la consommation totale, les émissions de CO2, l'indice de développement humain du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le risque de corruption, la qualité de la régulation... <p>Cette analyse extra-financière, qui s'applique tout au long de l'existence du FCP, porte sur 90% minimum de l'actif net hors liquidités et conduit à éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.</p>	<p>Le niveau de communication relatif aux critères extra-financiers selon la position-recommandation AMF 2020-03 est réduit, avec un passage de la catégorie de communication centrale à celle de communication réduite, la classification du FCP restant inchangée (article 8 SFDR).</p> <p>L'analyse ESG est fondée sur une note ESG moyenne du fonds devant être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement. Ainsi, les meilleurs acteurs de l'univers initial seront globalement privilégiés, actant que dans la mesure où certains secteurs sont dans l'ensemble considérés comme plus vertueux, cette démarche pourrait induire des biais sectoriels dans la sélection obligataire.</p> <p>Cette analyse extra-financière, qui s'applique tout au long de l'existence du FCP, porte (hors liquidité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur 90% minimum des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés - sur 75% minimum des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
-Note de crédit minimale pour les obligations en portefeuille	BB/Ba3 ou équivalent	Aucune	+
-Fourchettes de sensibilité aux taux d'intérêts	[0 ; +5]	[0 ; +7]	+

Modalités de souscriptions/Rachats		
Création /liquidation/regroupement d'une catégorie de part	Liquidation des parts : Part D : FR001400ETW5 Part Fondateur : FR001400BOS4	Création de la Part RD dont les conditions de souscription sont identiques aux parts existantes.

Informations pratiques		
Dénomination	Richelieu 26	Richelieu 31
Classes de parts	Part F : FR001400B0Q8 Part R : FR001400B0P0 Part USD : FR001400B0R6 Part D : FR001400ETW5 Part Fondateur : FR001400BOS4	Part RD : FR XXXX Part N : FR001400B0Q8 Part R : FR001400B0P0 Part USD : FR001400B0R6

Frais			
Frais de gestion maximum	Parts N (anciennement F) : 0,65%	Parts N (anciennement F) : 0,90%	
Commissions de mouvement (perçues par la société de gestion)	Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà de 5 millions inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions inclus : 120 € ; au-delà de 10 millions : 200 € Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Obligations convertibles et remboursables : 0.3%	Néant	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de votre FCP, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : www.richelieugestion.com ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion